

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....5 juin 2001
Heure..... 13 h
LieuSALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 147 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 13 h 25

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Robert Arpin proposé par Diane Labarre accepte
Robert Arpin est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 10

Que l'ordre du jour soit le suivant

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2001
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Finances du SPECA
 - a) Bilan financier 1999-2000
 - b) Demandes d'appui aux luttes
 - c) Élection des vérificateurs pour 2000-2001
 - d) Prévisions budgétaires 2001-2002
7. Conseil exécutif du SPECA
 - a) Bilan de l'exécutif sortant 2000-2001
 - b) Décisions à prendre suite au mini congrès
 - c) Élection pour 2001-2002
8. Comité des relations du travail
 - a) Bilan des professeurs du comité des relations du travail pour 2000-2001
 - b) Décisions à prendre
 - c) Élection pour 2001-2002
9. Commission des études
 - a) Bilan des professeurs de la Commission des études pour 2000-2001
 - b) Élection d'un-e représentant-e toute provenance pour 2001-2002
10. Comité santé et sécurité
 - a) Bilan des professeurs du comité santé et sécurité pour 2000-2001
 - b) Élection pour 2001-2002
11. Comité de perfectionnement
 - a) Bilan des professeurs du comité de perfectionnement pour 2000-2001
 - c) Nomination des professeurs pour 2001-2002

12. Représentation du SPECA au Conseil d'administration pour 2001-2004
 - a) Élection
 - b) Adoption du procès-verbal séance tenante pour ce point de l'ordre du jour
13. Élection à la présidence des élections pour 2001-2002
14. Frontières de fonctions
15. Dossiers pédagogiques
 - a) Politique de gestion des programmes
 - b) Autres dossiers
16. Hommage à nos retraités
17. Varia

Proposée par Nabil Bahouth
Appuyée par Linda Delisle

Amendement

Que l'on insère un point 16 «Adoption de la Déclaration de solidarité» et que l'on décale les autres points.

Proposé par Philippe Boudreau
Appuyé par Diane Labarre
Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour amendé se lit comme suit:

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2001
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Finances du SPECA
 - a) Bilan financier 1999-2000
 - b) Demandes d'appui aux luttes
 - e) Élection des vérificateurs pour 2000-2001
 - f) Prévisions budgétaires 2001-2002
7. Conseil exécutif du SPECA
 - a) Bilan de l'exécutif sortant 2000-2001
 - d) Décisions à prendre suite au mini congrès
 - e) Élection pour 2001-2002
8. Comité des relations du travail
 - a) Bilan des professeurs du comité des relations du travail pour 2000-2001
 - d) Décisions à prendre
 - e) Élection pour 2001-2002
9. Commission des études
 - d) Bilan des professeurs de la Commission des études pour 2000-2001
 - e) Élection d'un-e représentant-e toute provenance pour 2001-2002
10. Comité santé et sécurité
 - a) Bilan des professeurs du comité santé et sécurité pour 2000-2001
 - b) Élection pour 2001-2002
11. Comité de perfectionnement
 - a) Bilan des professeurs du comité de perfectionnement pour 2000-2001
 - c) Nomination des professeurs pour 2001-2002
12. Représentation du SPECA au Conseil d'administration pour 2001-2004
 - a) Élection
 - b) Adoption du procès-verbal séance tenante pour ce point de l'ordre du jour
13. Élection à la présidence des élections pour 2001-2002
14. Frontières de fonctions
15. Dossiers pédagogiques

- a) Politique de gestion des programmes
 - b) Autres dossiers
16. Adoption de la Déclaration de solidarité
17. Hommage à nos retraités
18. Varia

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 26 AVRIL 2001

Recommandation 11

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 26 avril 2001 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Robert Claing
Appuyée par Diane Labarre
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 12

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 26 avril 2001 et dont les noms suivent : Alain Joyal (sciences sociales), Brigitte Gauthier (radiologie), Brigitte Boisselle (radio-oncologie), Vicky Bussièrès (radiologie), Carly Milorin (radiologie) et Josée Bourdon (infographie).

Proposée par Philippe Boudreau
Appuyée par Pierre Jodoin
Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

a) Conseil fédéral de la FNEEQ

Annette Gélinas fait rapport du dernier conseil fédéral de la FNEEQ. Suite à la démission de Denise Trudeau de l'une des vice-présidences de la FNEEQ celle-ci a été remplacée par Caroline Senneville, enseignante de français et militante syndicale du syndicat des professeurs du cégep de Limoilou. Plusieurs débats intéressants ont eu lieu au cours de ce conseil fédéral notamment en ce qui concerne:

- l'arrimage DEC/BAC qui est une préoccupation du comité école et société;
- la place des dossiers santé et sécurité dans l'agenda politique de la fédération;
- la question de la syndicalisation des salarié-es des restaurants McDonald's, des conditions expliquant qu'il n'y ait pas de mot d'ordre de boycott à date dans ce dossier et des meilleures façons d'appuyer les salarié-es qui cherchent à se regrouper dans cette chaîne de restaurants.

Un bref retour a également eu lieu sur le renouvellement de nos polices d'assurances au cours d'une réunion des syndicats adhérant aux polices 1008-1010.

b) Forum sur la formation technique

Jean Trudelle informe l'assemblée qu'il y aura un Forum sur la formation technique qui se tiendra les 10 et 11 janvier 2002. Déjà les fédérations syndicales (FEC-FAC-FNEEQ), la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation ont accepté de collaboration à cette initiative mise de l'avant par le SPECA. L'exécutif du SPECA verra, à même la libération dont il dispose pour ses activités de la session automne 2001, à libérer en partie Jean Trudelle pour qu'il s'implique dans l'organisation de cette activité de toute première importance dans le contexte actuel de développement des programmes, de plans d'aide à la réussite, etc.

c) Pétition sur le travail des enfants

Annette Gélinas présente la pétition contre le travail des enfants, indique que celle-ci circulera dans

l'assemblée et demande aux enseignant-es de la signer (Annexe I).

6. FINANCES DU SPECA

a) Bilan financier 1999-2000

Yves Coutu présente l'état des revenus et dépenses du SPECA pour la période du 1^{er} septembre 1999 au 31 août 2000 de même que le rapport des vérificateurs.

Recommandation 13

Que l'assemblée syndicale accepte le bilan financier du SPECA pour 1999-2000 et le rapport des vérificateurs contenus dans le document «État des revenus et dépenses du SPECA pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 1999 au 31 août 2000».

Proposée par Walter Tshibangu

Appuyée par Marcel Elbaz

Adoptée à l'unanimité

b) Appui aux luttes

Recommandation 14

Que l'exécutif soit autorisé à dépasser le montant maximal mensuel par lutte durant l'été pour le solde de la cote P-8 du budget 2000-2001 dans la mesure où la nature des luttes appuyées lui semblera le justifier

Proposée par Linda Delisle

Appuyée par Paule Mauffette

Adoptée à l'unanimité

c) Élection des vérificateurs pour 2000-2001

Nabil Bahouth proposé par Marcel Elbaz

accepte

Pierre Jodoin proposé Paule Mauffette

accepte

Seulement deux candidatures sont soumises. Les candidats sont donc élus par acclamation.

d) Prévisions budgétaires 2001-2002

Yves Coutu expose les prévisions budgétaires du SPECA pour 2001-2002.

Recommandation 15

Que l'assemblée syndicale accepte les prévisions budgétaires du SPECA pour 2001-2002 telles que présentées dans le document «Prévisions budgétaires du SPECA pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2002».

Proposée par Marcel Elbaz

Appuyée par Linda Delisle

Adoptée à l'unanimité

7. CONSEIL EXÉCUTIF DU SPECA

a) Bilan de l'exécutif sortant 2000-2001

Annette Gélinas, Jean Trudelle et Yves Coutu présentent le bilan des membres du Conseil exécutif 2000-2001.

Recommandation 16

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan du Conseil exécutif du SPECA pour 2000-2001 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2000-2001».

Proposée par Suzanne Tassé

Appuyée par Jacinthe Thiboutot

Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux membres de l'exécutif sortant.

b) Décisions à prendre suite au mini congrès

Annette Gélinas fait un rappel des objectifs poursuivis par l'assemblée syndicale lors du lancement de ce mini congrès, en indique les grandes étapes et présente à l'assemblée les orientations qui en découlent selon l'exécutif. Elle indique que ces orientations font suite aux trois débats tenus à la session automne 2000 et à la tournée des départements qui a suivi ces périodes intensives de discussions à la session hiver 2001.

Recommandation 17

Que l'assemblée syndicale adopte les orientations suivantes suite au mini congrès de l'automne 2000 *Le SPECA rapaillé*.

Orientation 1

Que dans le cadre de ses interventions relatives au mouvement syndical dans son ensemble, les représentant-es du SPECA :

- a) prônent l'importance de mobilisations de masse en concertation avec les organisations populaires et syndicales et ce tant au niveau national qu'international;
- b) défendent que la CSN doit se détacher davantage du Parti québécois;
- c) appuient l'idée d'États généraux du syndicalisme québécois.

Orientation 2

Que dans le cadre de ses interventions à la CSN et à la FNEEQ, les représentant-es du SPECA:

- a) réclament que les organisations syndicales dont nous sommes membres se donnent davantage de moyens pour développer et promouvoir une vision sociale de l'éducation;
- b) défendent, particulièrement dans le cadre d'un bilan de négociation, que seule l'action peut mener à des gains significatifs et que la mobilisation nécessaire à cette action doit reposer sur un contrôle réel et continu de la négociation par les assemblées;
- c) continuent à faire valoir la nécessité de chercher un mode de représentation des syndicats qui tienne davantage compte de la taille de ceux-ci.

Orientation 3

Que les orientations ayant guidé l'action du SPECA depuis ses derniers mini congrès continuent à encadrer les interventions de ses représentant-es face à l'institution notamment la non participation, à tout comité et ou instance auxquels l'assemblée syndicale n'aurait pas la possibilité de nommer et de mandater les enseignant-es;

que le SPECA maintienne le principe de la non participation à tout exercice susceptible de nuire à notre capacité de défendre les intérêts de l'ensemble des enseignant-es, en se réservant le droit de critiquer les choix institutionnels qui n'iraient pas dans le sens des décisions de l'assemblée syndicale;

que l'exécutif du SPECA se donne comme objectif de rencontrer chaque département au moins une fois à toutes les trois années (sur demande du département ou sur invitation de l'exécutif), sans pour autant limiter la défense individuelle des enseignant-es, les tâches liées à l'application des conventions collectives ou le suivi des activités pédagogiques locales ou découlant de politiques ministérielles.

Orientation 4

Que l'exécutif du SPECA examine dès la rentrée automne 2001, la meilleure formule pour un comité école et société local et qu'il procède à sa mise en place.

Proposée par Naji Jamal

Appuyée par Jean Mongeon

Amendement

Que dans l'Orientation 1 b) soit retiré le mot «davantage»

Proposé par Christian Contant
Appuyé par Philippe Boudreau
Adopté à l'unanimité

La proposition amendée se lit comme suit:

Que l'assemblée syndicale adopte les orientations suivantes suite au mini congrès de l'automne 2000 *Le SPECA rapaillé*.

Orientation 1

Que dans le cadre de ses interventions relatives au mouvement syndical dans son ensemble, les représentant-es du SPECA :

- a) prônent l'importance de mobilisations de masse en concertation avec les organisations populaires et syndicales et ce tant au niveau national qu'international;
- b) défendent que la CSN doit se détacher du Parti québécois;
- c) appuient l'idée d'États généraux du syndicalisme québécois.

Orientation 2

Que dans le cadre de ses interventions à la CSN et à la FNEEQ, les représentant-es du SPECA:

- a) réclament que les organisations syndicales dont nous sommes membres se donnent davantage de moyens pour développer et promouvoir une vision sociale de l'éducation;
- b) défendent, particulièrement dans le cadre d'un bilan de négociation, que seule l'action peut mener à des gains significatifs et que la mobilisation nécessaire à cette action doit reposer sur un contrôle réel et continu de la négociation par les assemblées;
- c) continuent à faire valoir la nécessité de chercher un mode de représentation des syndicats qui tienne davantage compte de la taille de ceux-ci.

Orientation 3

Que les orientations ayant guidé l'action du SPECA depuis ses derniers mini congrès continuent à encadrer les interventions de ses représentant-es face à l'institution notamment la non participation, à tout comité et ou instance auxquels l'assemblée syndicale n'aurait pas la possibilité de nommer et de mandater les enseignant-es;

que le SPECA maintienne le principe de la non participation à tout exercice susceptible de nuire à notre capacité de défendre les intérêts de l'ensemble des enseignant-es, en se réservant le droit de critiquer les choix institutionnels qui n'iraient pas dans le sens des décisions de l'assemblée syndicale;

que l'exécutif du SPECA se donne comme objectif de rencontrer chaque département au moins une fois à toutes les trois années (sur demande du département ou sur invitation de l'exécutif), sans pour autant limiter la défense individuelle des enseignant-es, les tâches liées à l'application des conventions collectives ou le suivi des activités pédagogiques locales ou découlant de politiques ministérielles.

Orientation 4

Que l'exécutif du SPECA examine dès la rentrée automne 2001, la meilleure formule pour un comité école et société local et qu'il procède à sa mise en place.

**La proposition amendée est
adoptée à l'unanimité**

c) Élection pour 2001-2002

La présidente des élections, Paule Mauffette, annonce à l'assemblée que toutes les candidatures ont été reçues dans les délais prévus, que les candidat-es de même que les personnes les ayant proposés et secondés sont tous des membres en règle du SPECA et que tous les postes sont comblés par acclamation.

À LA PRÉSIDENTE:
Proposée par Jean Trudelle

Annette Gélinas

Secondée par Dominique Lussier
Secondée par Nathalie Roussin
SEULE CANDIDATURE RECUE, DONC LA CANDIDATE EST ÉLUE

À LA VICE-PRÉSIDENCE Jean Trudelle
Proposé par Diane Labarre
Secondé par Nathalie Roussin
Secondé par Yves Coutu
SEULE CANDIDATURE RECUE, DONC LE CANDIDAT EST ÉLU

AU POSTE DE SECRÉTAIRE Alain Long
Proposé par Annette Gélinas
Secondé par Dominique Lussier
Secondé par Nathalie Roussin
SEULE CANDIDATURE RECUE, DONC LE CANDIDAT EST ÉLU

AU POSTE DE TRÉSORIER Yves Coutu
Proposé par Nathalie Roussin
Secondé par Dominique Lussier
Secondé par Diane Labarre
SEULE CANDIDATURE RECUE, DONC LE CANDIDAT EST ÉLU

AUX POSTES DE DIRECTEURS-TRICES (5 postes à combler):
CANDIDAT: Philippe Boudreau
Proposé par Nathalie Roussin
Secondé par André Vincent
Secondé par Dominique Lussier

CANDIDATE: Diane Labarre
Proposée par Annette Gélinas
Secondée par André Vincent
Secondée par Philippe Boudreau

CANDIDATE: Dominique Lussier
Proposée par Annette Gélinas
Secondée par Nathalie Roussin
Secondée par Yves Coutu

CANDIDATE: Nathalie Roussin
Proposée par Yves Coutu
Secondée par André Vincent
Secondée par Diane Labarre

CANDIDAT: André Vincent
Proposé par Philippe Boudreau
Secondé par Yves Coutu
Secondé par Nathalie Roussin

AUCUNE AUTRE CANDIDATURE REÇUE, LES CANDIDAT-ES SONT ÉLUS PAR ACCLAMATION

8. COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL
a) Bilan des professeurs du C.R.T. pour 2000-2001

Annette Gélinas présente le bilan que l'équipe des professeurs du C.R.T. soumet à l'assemblée syndicale.

Recommandation 18

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan de l'équipe des professeurs du C.R.T. pour 2000-2001 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2000-2001».

Proposée par Denise Pleau
Appuyée par Jean-Pierre Brière
Adoptée à l'unanimité

b) Décisions à prendre

Annette Gélinas présente la proposition que l'équipe des professeurs du CRT recommande à l'assemblée syndicale en vue de lutter contre la diminution des clientèles qui s'annonce dans le réseau collégial dans les années à venir.

Recommandation 19

Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate l'exécutif pour obtenir du Collège des ressources destinées à la libération d'enseignantes et enseignants se chargeant du recrutement des élèves. Que ces ressources soient prises hors masse salariale, qu'elles représentent 0,50 ETC/année et soient récurrentes pour les prochaines années. Que ces libérations soient octroyées par le Collège à des enseignantes et enseignants après consultation du CRT et après qu'une entente soit convenue avec le Collège à l'effet que les enseignantes et enseignants disposant d'une partie de ces ETC ne perdent aucun des droits qui sont les leurs en vertu de la convention collective qui lie le Collège et le SPECA.

Proposée par Nabil Bahouth
Appuyée par Walter Tshibangu
Adoptée à l'unanimité

c) Élection pour 2001-2002

Un délégué régulier et un délégué substitut doivent être élus par l'assemblée.

Robert Thibault	proposé par Marcel Elbaz	accepte
Robert St-Amour	proposé par Robert Thibault	accepte

Les deux candidats acceptent et sont élus par acclamation.

Une motion de félicitations est adressée aux professeurs membres du comité des relations du travail.

9. COMMISSION DES ÉTUDES

a) Bilan des professeurs de la Commission des études pour 2000-2001

Alain Long présente le bilan de l'équipe des professeurs à la Commission des études pour 2000-2001.

Recommandation 20

Que l'assemblée syndicale reçoive le rapport de l'équipe des professeurs de la Commission des études pour 2000-2001 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2000-2001».

Proposée par Jean-François Dubuc
Appuyée par Naji Jamal
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux professeurs membres de la Commission des études et des remerciements pour l'apport de Jean Trudelle à la Commission des études.

b) Élection d'un-e représentant-e toute provenance pour 2001-2002

L'assemblée doit élire un représentant-e toute provenance pour un mandat de 1 an (2001-2002)
Philippe Boudreau proposé par Michel Desmarais accepte

Philippe Boudreau est élu par acclamation comme représentant toute provenance pour 2001-2002.

10. COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

a) Bilan des professeurs du comité santé et sécurité au travail pour 2000-2001

Yves Coutu présente le bilan de l'équipe des professeurs du comité santé et sécurité au travail pour 2000-2001.

Recommandation 21

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan de l'équipe des professeurs du comité santé et sécurité au travail pour 2000-2001 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2000-2001».

Proposée par Georges Hurtubise

Appuyée par Nabil Bahouth

Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux professeurs membres du comité santé et sécurité au travail.

b) Élection pour 2001-2002

Recommandation 22

Que l'équipe des professeurs au comité de santé et sécurité au travail soit composée des personnes suivantes pour 2001-2002: Nancy Bouchard, Chantal Asselin, Hélène Forest, Francine Brown et Marie-Andrée Laurier.

Proposée par Robert Thibault

Appuyée par Naji Jamal

Adoptée à l'unanimité

11. COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

a) Bilan des professeurs du comité de perfectionnement pour 2000-2001

Diane Labarre fait lecture du bilan des professeurs du comité de perfectionnement pour 2000-2001.

Recommandation 23

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan de l'équipe des professeurs du comité de perfectionnement pour 2000-2001 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2000-2001».

Proposée par Christian Contant

Appuyée par Marcel Elbaz

Adoptée à l'unanimité

b) Nomination des membres pour 2001-2002

Recommandation 24

Que mandat soit donné à l'exécutif de désigner les enseignant-es membres du comité de perfectionnement pour l'année scolaire 2001-2002 sur la base des critères déjà votés par l'assemblée syndicale, à savoir la représentativité des secteurs et la continuité dans l'équipe.

Proposée par Pierre Jodoin

Appuyée par Nabil Bahouth

Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux professeurs membres du comité de perfectionnement.

12. REPRÉSENTATION DU SPECA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2001-2004

Annette Gélinas rappelle que les mandats des délégué-es au Conseil d'administration prennent fin avec l'actuelle session. Elle indique qu'ayant elle-même complété deux mandats, elle n'est plus éligible, selon la loi, pour siéger à cette instance, ce qui n'est pas le cas pour Jean Karam puisqu'il n'a complété qu'un seul mandat.

a) Élection

Jean Karam	proposé par Annette Gélinas	accepte
Yves Coutu	proposé par Annette Gélinas	accepte

Jean Karam et Yves Coutu sont élus par acclamation représentants du SPECA au Conseil d'administration pour 2001-2004

b) Adoption du procès-verbal séance tenante pour ce point de l'ordre du jour

Recommandation 25

Que le procès-verbal de ce point de l'ordre du jour soit adopté séance tenante pour fin de transmission au secrétaire général du Collège.

Proposée par Denise Pleau
Appuyée par Paule Mauffette
Adoptée à l'unanimité

13. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DES ÉLECTIONS POUR 2001-2002

Paule Mauffette	proposée par Annette Gélinas	accepte
-----------------	------------------------------	---------

Paule Mauffette est élue par acclamation présidente des élections pour 2001-2002

14. FRONTIÈRES DE FONCTIONS

Annette Gélinas aborde l'épineuse problématique des frontières de fonctions qui, depuis déjà longtemps, crée des tensions entre le SPPCA et le SPECA. Elle indique que cette question, liée à la définition de nos unités d'accréditation, a pris une place encore plus importante dans notre vécu quotidien depuis que des ressources supplémentaires sont devenues disponibles pour l'aide à la réussite. Après avoir fait état des divergences qui opposent professionnels et enseignants dans ce dossier, elle présente à l'assemblée la recommandation que l'exécutif lui soumet.

Recommandation 26

Considérant le caractère fondamental du respect de l'unité d'accréditation d'un syndicat;

considérant que tout différend entre deux unités d'accréditation relativement à ce qui relève de l'une ou de l'autre ne peut se régler par une entente bipartite entre l'employeur et l'une des unités d'accréditation impliquées dans le litige;

attendu l'entente Collège Ahuntsic/SPPCA sur les frontières de fonctions qui fut rendue nécessaire, selon l'employeur, pour régler un recours en article 39 logé par le SPPCA contre une activité de travail menée par une enseignante membre du SPECA et impliquée dans une activité s'intégrant au Plan d'aide à la réussite;

attendu que le SPECA doit continuer à défendre les orientations des membres de la Commission des études selon lesquelles les canaux les plus efficaces d'aide à la réussite sont ceux qui relient les enseignant-es aux élèves;

attendu que le SPECA ne peut permettre qu'une somme importante injectée dans le Plan d'aide à la réussite par l'État puisse être détournée de sa mission première en servant à créer un poste de professionnel dans un centre d'aide à la réussite (dont la valeur n'a par ailleurs même pas été démontrée);

attendu que pour que le SPECA s'implique dans le processus du Plan d'aide à la réussite, il importe que la CÉ ait un contrôle sur toutes les sommes arrivant au Collège pour ce projet;

il est proposé:

1. Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour négocier, avec le Collège, sur la base du projet d'entente Collège/SPECA prévoyant que 90% des ressources allouées au Plan d'aide à la réussite aillent à des projets émanant des enseignant-es et/ou des départements.
2. Que les activités d'aide à la réussite retenues par la Commission des études pour l'automne 2001 et pour lesquelles des ressources ont été réservées pour des départements ou des enseignant-es aient lieu.
3. Que d'ici entente avec le Collège sur ce dossier, les enseignant-es membres de la Commission des études, les enseignant-es du comité d'aide à la réussite, les représentant-es du SPECA à toutes les instances de même que les enseignant-es (et les départements) s'abstiennent de tout commentaire, de toute intervention et de toute action dans ce dossier (à l'exclusion de ce qui est prévu au point 2 pour les enseignant-es et/les départements à l'automne 2001). Qu'en conséquence, ce point ne soit pas accepté dans les ordres du jour de la Commission des études et que le comité d'aide à la réussite ne siège pas, dussions-nous utiliser notre majorité pour atteindre cet objectif. Que les départements ne répondent pas, quant à eux, à l'appel de projets (s'il en est) pour la session hiver 2002.
4. Qu'une assemblée syndicale ait lieu d'ici la fin octobre 2001 pour faire le point sur l'état de cette négociation et statuer sur les positions que nous mettrons de l'avant en cas d'impossibilité de parvenir à une entente Collège/SPECA.
5. Que d'ici là, l'exécutif du SPECA soit mandaté pour étudier la possibilité de loger des articles 39 contre tout poste de travail des professionnels qui pourrait empiéter sur notre unité d'accréditation et/ou sur notre convention collective.

Proposée par Naji Jamal
Appuyée par Christian Contant

Amendement

Ajouter au point 2 après automne 2001 «et l'hiver 2002 le cas échéant»

Proposé par Pierre Jodoin
Appuyé par Marie-José Daoust
Adopté à l'unanimité

La proposition amendée se lit comme suit:

Considérant le caractère fondamental du respect de l'unité d'accréditation d'un syndicat;

considérant que tout différend entre deux unités d'accréditation relativement à ce qui relève de l'une ou de l'autre ne peut se régler par une entente bipartite entre l'employeur et l'une des unités d'accréditation impliquées dans le litige;

attendu l'entente Collège Ahuntsic/SPPCA sur les frontières de fonctions qui fut rendue nécessaire, selon l'employeur, pour régler un recours en article 39 logé par le SPPCA contre une activité de travail menée par une enseignante membre du SPECA et impliquée dans une activité s'intégrant au Plan d'aide à la réussite;

attendu que le SPECA doit continuer à défendre les orientations des membres de la Commission des études selon lesquelles les canaux les plus efficaces d'aide à la réussite sont ceux qui relient les enseignant-es aux élèves;

attendu que le SPECA ne peut permettre qu'une somme importante injectée dans le Plan d'aide à la réussite par l'État puisse être détournée de sa mission première en servant à créer un poste de professionnel dans un centre d'aide à la réussite (dont la valeur n'a par ailleurs même pas été démontrée);

attendu que pour que le SPECA s'implique dans le processus du Plan d'aide à la réussite, il importe que la CÉ ait un contrôle sur toutes les sommes arrivant au Collège pour ce projet;

il est proposé:

1. Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour négocier, avec le Collège, sur la base du projet d'entente Collège/SPECA prévoyant que 90% des ressources allouées au Plan d'aide à la réussite aillent à des projets émanant des enseignant-es et/ou des départements.
2. Que les activités d'aide à la réussite retenues par la Commission des études pour l'automne 2001 et l'hiver 2002 le cas échéant et pour lesquelles des ressources ont été réservées pour des départements ou des enseignant-es aient lieu.
3. Que d'ici entente avec le Collège sur ce dossier, les enseignant-es membres de la Commission des études, les enseignant-es du comité d'aide à la réussite, les représentant-es du SPECA à toutes les instances de même que les enseignant-es (et les départements) s'abstiennent de tout commentaire, de toute intervention et de toute action dans ce dossier (à l'exclusion de ce qui est prévu au point 2 pour les enseignant-es et/les départements à l'automne 2001). Qu'en conséquence, ce point ne soit pas accepté dans les ordres du jour de la Commission des études et que le comité d'aide à la réussite ne siège pas, dussions-nous utiliser notre majorité pour atteindre cet objectif. Que les départements ne répondent pas, quant à eux, à l'appel de projets (s'il en est) pour la session hiver 2002.
4. Qu'une assemblée syndicale ait lieu d'ici la fin octobre 2001 pour faire le point sur l'état de cette négociation et statuer sur les positions que nous mettrons de l'avant en cas d'impossibilité de parvenir à une entente Collège/SPECA.
5. Que d'ici là, l'exécutif du SPECA soit mandaté pour étudier la possibilité de loger des articles 39 contre tout poste de travail des professionnels qui pourrait empiéter sur notre unité d'accréditation et/ou sur notre convention collective.

**La proposition amendée est
adoptée à l'unanimité**

15. DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

Jean Trudelle présente diverses problématiques à caractère pédagogique que les professeurs membres de la Commission des études et l'exécutif du SPECA jugent pertinentes de soumettre à la réflexion de l'assemblée syndicale pour décisions.

a) Politique de gestion des programmes

Recommandation 27

Considérant que la Commission des études est cœur du processus d'arbitrage tel qu'il est actuellement mis en pratique au collège;

considérant que le dit processus, malgré qu'il soit perfectible, s'est avéré globalement efficace;

considérant la convergence des avis des enseignant-es exprimés lors de la consultation du 28 mai dernier;

il est proposé:

Que l'équipe des enseignant-es à la Commission des études soit mandatée, dans le cadre de la révision de la Politique de gestion des programmes:

- pour favoriser la mise en place de mesures susceptibles d'améliorer la transparence du processus d'arbitrage;
- pour défendre que le comité d'arbitrage doit relever de la Commission des études.

Qu'advenant que ces orientations ne soient pas retenues par le Collège, rapport soit fait dans les plus brefs délais à l'assemblée syndicale, de telle sorte que notre participation au processus d'arbitrage puisse être réévaluée.

Proposée par Georges Hurtubise

Appuyée par Jacinthe Thiboutot

Adoptée à l'unanimité

b) Autres dossiers

Recommandation 28

Considérant que le mode de fonctionnement adopté par la Commission des études depuis sa création a démontré sa valeur et qu'il est garant de la crédibilité de l'instance;

considérant que ce mode de fonctionnement implique la formation de comités de travail multipartites relevant de la Commission des études et au sein desquels tous les membres ont le même statut;

considérant que les expertises, disponibilités et ressources de soutien sont par ailleurs souvent très diversifiées au sein d'un comité;

considérant que les tensions vécues cette année au sein de certains comités de travail de la Commission des études résultent au moins en partie d'une divergence de vue fondamentale entre la Direction des études et le SPECA quant à la participation des profs au sein de ces comités;

il est proposé

Que l'équipe des enseignant-es à la Commission des études se penche, dès la rentrée automne 2001, sur la question du fonctionnement des comités et qu'elle prenne, le cas échéant, les mesures nécessaires pour que la question soit débattue en Commission des études.

Proposée par Pierre Jodoin

Appuyé par Michel Desmarais

Adoptée à l'unanimité

16. ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ

Présentation par François Cyr, premier vice-président de la FNEEQ du texte de la Déclaration de solidarité découlant du Sommet des peuples des Amériques tenu en avril 2001 à Québec.

Recommandation 29

Que l'assemblée syndicale du SPECA fasse sienne la Déclaration de solidarité découlant du Sommet des peuples des Amériques tenu en avril 2001 à Québec (Annexe II).

Proposée par François Cyr

Appuyée par Philippe Boudreau

Adoptée à l'unanimité

17. HOMMAGE À NOS RETRAITÉ-ES

Les membres du SPECA profitent de la dernière assemblée syndicale de l'année pour rendre hommage aux enseignantes et enseignants qui ont pris leur retraite cette année et leur offrir un cadeau.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17h 10.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire